

---

BMO Groupe financier

# Communication de l'information conformément aux normes du SASB 2022

---



Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) a élaboré un ensemble de normes propres au secteur afin d'aider les entreprises à repérer, à gérer et à communiquer les informations relatives à la durabilité qui pourraient être importantes sur le plan financier pour leurs investisseurs et d'autres parties prenantes<sup>1</sup>.

Depuis 2019, BMO publie l'information conformément aux normes du SASB. Notre communication de 2022 mentionne des critères de mesure tirés de ces normes en fonction de leur pertinence pour nos groupes d'exploitation et nos activités de crédit, notamment les activités de gestion et de garde d'actifs, le crédit à la consommation, les banques commerciales, les services de banque d'affaires et le courtage, ainsi que le financement hypothécaire.

Les normes du SASB font maintenant partie de la fondation des normes internationales d'information financière (fondation IFRS). L'International Sustainability Standards Board (ISSB) de la fondation IFRS encourage l'utilisation continue des normes du SASB jusqu'à ce que les normes de communication de l'information sur la durabilité des IFRS soient disponibles.

## Légende

[Rapport annuel \(RA\) - Rapport annuel aux actionnaires 2022 de BMO Groupe financier](#)

[Rapport de durabilité - Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2022](#)

[Renseignements supplémentaires - Données financières complémentaires pour le trimestre clos le 31 octobre 2022](#)

[Rapport climatique - Rapport climatique 2022](#)

<sup>1</sup>Ce rapport comprend ou désigne des divulgations volontaires sur des sujets liés à la durabilité et aux facteurs ESG, y compris les risques et les occasions liés au climat, qui peuvent ne pas être, et qui ne sont pas tenues d'être, incorporées dans nos exigences de divulgation lorsque nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

## COMMUNICATION DE L'INFORMATION – NORMES SECTORIELLES MULTIPLES, PRODUCTION DE RAPPORTS AU NIVEAU DE BMO GROUPE FINANCIER

## Éthique des affaires

<p>FN-AC-510a.1 FN-CB-510a.1 FN-IB-510a.1</p>	<p>Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou règlements connexes du secteur financier</p>	<p>La page 203 du RA (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) fournit des renseignements sur les provisions de BMO, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires. BMO ne divulgue aucun total à l'égard de ses poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.</p>
<p>FN-AC-510a.2 FN-CB-510a.2 FN-IB-510a.2</p>	<p>Description des politiques et procédures en matière d'alerte éthique</p>	<p>Se reporter à la page 84 (Conduite des affaires – Engagement à faire ce qui est bien) du Rapport de durabilité.</p>

## Sécurité des données

<p>FN-CB-230a.1 FN-CF-230a.1</p>	<p>1) Nombre d'atteintes à la sécurité des données, 2) pourcentage visant des renseignements permettant d'identifier une personne et 3) nombre de titulaires de compte visés</p>	<p>Voir la page 26 (Suivi de nos progrès – Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients) du Rapport de durabilité.</p>
<p>FN-CB-230a.2 FN-CF-230a.3</p>	<p>Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données</p>	<p>Se reporter à la page 77 (Sécurité des données) et à la page 79 (Unité Crime financier) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus :</p> <p>En 2019, BMO a mis sur pied son Unité Crime financier (UCF). L'UCF assure l'adoption d'une approche coordonnée en matière de sécurité entre toutes les fonctions et tous les secteurs d'activité, grâce à une collaboration horizontale axée sur le renseignement et à des dispositions visant une reprise rapide. L'UCF renforce nos capacités d'intervention en cas d'incident et intègre de multiples paliers de protection pour assurer la sécurité de nos clients, de nos partenaires et de notre organisation contre les menaces actuelles et émergentes en matière de sécurité.</p> <p><b>Approche pour repérer les vulnérabilités des systèmes d'information posant un risque lié à la sécurité des données</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus de repérage et de correction des vulnérabilités de BMO est mis en œuvre conformément aux normes du secteur, notamment les exigences pour l'obtention de la certification en matière de sécurité de l'information ISO 27001:2013, et il fait l'objet d'un audit indépendant sur le plan de la conformité et de l'efficacité opérationnelle chaque année. BMO effectue des analyses périodiques de vulnérabilité au moyen d'une solution logicielle de pointe. Un partenaire externe indépendant réalise aussi des tests d'intrusion au moins une fois par année. Les vulnérabilités décelées font l'objet de vérifications et de rapports, on leur attribue une cote de risque et elles sont surveillées en vue d'y apporter une correction en temps opportun.</li> <li>BMO continue d'investir dans son infrastructure technologique, notamment dans un centre de sécurité de pointe et un modèle d'exploitation qui « suit le soleil », permettant aux équipes de travailler en continu à l'échelle mondiale, que ce soit en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, pour détecter, prévenir et contrer les menaces à la sécurité et y remédier. De plus, nous améliorons les processus et renforçons la capacité de BMO à prévenir, à détecter et à contrer les menaces à la cybersécurité, assurant ainsi la sécurité des clients et des employés.</li> <li>BMO travaille également de concert avec divers fournisseurs de services de sécurité et de logiciels dans le but de rehausser les ressources internes et les capacités technologiques, avec l'objectif de faire face à un contexte où les menaces évoluent rapidement.</li> </ul> <p>(Suite à la page suivante)</p>

## COMMUNICATION DE L'INFORMATION – NORMES SECTORIELLES MULTIPLES, PRODUCTION DE RAPPORTS AU NIVEAU DE BMO GROUPE FINANCIER (suite)

## Sécurité des données (suite)

FN-CB-230a.2

FN-CF-230a.3

(suite)

Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données

(suite)

**Approche pour gérer les vulnérabilités et les risques liés à la sécurité des données**

- BMO est déterminé à assurer la sécurité des renseignements de ses clients tout en leur offrant des services hautement professionnels et fiables. Nous suivons les bonnes pratiques en matière de cybersécurité et maintenons un environnement TI qui intègre les attentes et les normes internationales. Afin de gérer les menaces à la sécurité en constante évolution, nous utilisons des technologies à la fois souples et résilientes et investissons des sommes importantes en vue d'améliorer constamment la position de BMO sur le plan de la sécurité de l'information.
- BMO s'est aussi engagé à bâtir et à maintenir des bases saines en fournissant le soutien approprié aux gestionnaires et en développant une culture de sensibilisation à la sécurité à l'échelle de l'organisation. Cela signifie, notamment :
  - un modèle à trois points de contrôle pour assurer une surveillance efficace de la gestion du risque et de la conformité;
  - une séparation adéquate des tâches, des structures organisationnelles, des rapports hiérarchiques, des pouvoirs et des responsabilités sur le plan de la sécurité;
  - une fonction de gouvernance du risque de sécurité qui applique des mesures du risque pour faire le suivi de l'état actuel de nos activités et de notre profil de risque.
- BMO surveille continuellement et atténue les risques liés à la sécurité de l'information. Pour ce faire, il a mis en place les éléments suivants :
  - des politiques et des normes sur la sécurité de l'information et la confidentialité;
  - des processus sûrs de classification, de traitement et de stockage de l'information;
  - des dispositifs de protection au point d'arrivée et de sécurité du réseau;
  - un programme annuel d'apprentissage sur la sécurité obligatoire pour tous les employés;
  - des rapports fréquents aux dirigeants, aux organismes de réglementation externes et aux auditeurs internes et externes;
  - une autoévaluation par rapport aux cadres reconnus et une analyse comparative des processus.

**Tendances observées quant au type, à la fréquence et à l'origine des attaques visant la sécurité des données et les systèmes d'information**

- Aucun secteur précis n'est plus vulnérable aux attaques qu'un autre. Comme BMO est une grande organisation qui fait appel à de nombreuses technologies et qui compte un grand nombre d'utilisateurs, notre infrastructure et nos employés peuvent souvent faire l'objet d'attaques opportunistes et, moins fréquemment, d'attaques ciblées. Ce genre d'incidents s'inscrit dans le profil de risque du secteur et fait partie de la menace globale à laquelle il s'expose.

**Normes et procédures de communication aux clients des incidents d'atteinte à la sécurité des données**

- Selon la nature de l'atteinte, tout cas de violation présumée ou réelle de la sécurité des données ou des systèmes d'information doit être signalé soit à notre Bureau de la protection des renseignements personnels, soit à l'équipe Sécurité de l'information, qui gère ensuite la réponse à l'incident. Celle-ci comporte notamment l'envoi d'avis aux organismes de réglementation de BMO et aux clients visés, conformément aux exigences réglementaires pertinentes.

**Efforts en matière de sécurité des données et des systèmes liés à des cybermenaces et à des vecteurs d'attaque nouveaux et émergents**

- L'UCF de BMO est responsable de gérer tous les aspects liés à la cybersécurité, à la sécurité de l'information, à la fraude interne et externe, à la gestion de crise et de la continuité des activités, et à la sécurité physique. L'UCF rassemble en une fonction centrale intégrée les capacités actuelles de toute l'organisation et utilise un modèle de centre de fusion qui améliore à la fois la collecte de renseignements et la reprise des activités après une intervention.
- BMO a mis sur pied une équipe Renseignements sur les cybermenaces et analyses hautement qualifiée, qui surveille de façon proactive les menaces émergentes pouvant avoir une incidence sur les employés, les processus, la technologie ou les clients de BMO. Dans ce but, l'équipe rassemble aux fins d'analyse les renseignements sur les menaces provenant de diverses sources commerciales, sectorielles, gouvernementales, internes et ouvertes. L'équipe mène aussi une chasse aux menaces de façon régulière afin de repérer des activités potentiellement malveillantes. Nous améliorons continuellement nos contrôles en matière de cybersécurité en fonction des prévisions établies d'après les renseignements sur les menaces.

(Suite à la page suivante)

**COMMUNICATION DE L'INFORMATION – NORMES SECTORIELLES MULTIPLES, PRODUCTION DE RAPPORTS AU NIVEAU DE BMO GROUPE FINANCIER (suite)****Sécurité des données (suite)**

<p>FN-CB-230a.2 FN-CF-230a.3</p>	<p>Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données</p>	<p><b>Efforts en matière de sécurité des données et des systèmes liés à des cybermenaces et à des vecteurs d'attaque nouveaux et émergents (suite)</b></p>
<p>(suite)</p>	<p>(suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous continuons d'augmenter nos investissements dans la technologie, les talents et les processus axés sur la défense afin de contrer ou de repérer et de gérer les menaces susceptibles de compromettre la cybersécurité au sein de BMO. Nous prenons diverses mesures, dont l'analyse comparative et l'examen des meilleures pratiques pour les secteurs des services bancaires et de la cybersécurité; nous évaluons l'efficacité de nos principales mesures de contrôle et en élaborons de nouvelles au besoin; et faisons des investissements continus dans la technologie et les ressources humaines.</li> <li>• En outre, la haute direction examine le système de gestion de la sécurité de l'information de BMO à intervalles réguliers afin d'en assurer la convenance, la pertinence et l'efficacité, et elle prend des décisions en temps opportun pour garantir son amélioration continue.</li> </ul>
<p><b>Mesure dans laquelle l'approche de BMO s'harmonise avec des normes ou cadres externes, ou avec des cadres juridiques ou réglementaires, pour la gestion de la sécurité des données</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BMO est une organisation fortement réglementée qui fait l'objet d'un grand nombre d'examen périodiques indépendants. Les capacités de BMO en matière de cybersécurité, selon notre analyse comparative, sont au même niveau que celles de nos pairs du secteur, elles s'harmonisent avec le cadre du National Institute of Standards and Technology (NIST) américain et satisfont aux exigences de certification en matière de sécurité de l'information ISO 27001:2013. Nous avons atteint le degré de maturité cible pour tous les contrôles repérés et continuons à les améliorer en réponse au plan de la cybersécurité d'après les renseignements sur les cybermenaces. BMO a été la première banque canadienne à obtenir la certification en matière de sécurité de l'information ISO 27001, et il a aussi été certifié par l'Uptime Institute (cote de niveau IV) pour son centre de données hautement tolérant aux pannes.</li> </ul>		

**Diversité et inclusion des employés**

<p>FN-AC-330a.1 FN-IB-330a.1</p>	<p>Pourcentage de représentation par sexe et groupe racial ou ethnique pour 1) les dirigeants, 2) les cadres non-dirigeants, 3) les professionnels et 4) tous les autres employés</p>	<p>Se reporter à la page 25 (Suivi de nos progrès – Diversité, équité et inclusion) du Rapport de durabilité.</p>
<p><b>Responsabilisation de la direction</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• À BMO, la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion commence au sein de la haute direction, et Darryl White, chef de la direction, est un actif défenseur de l'inclusivité. En novembre 2017, lors de sa première journée au poste de chef de la direction, il s'est engagé auprès de Catalyst à devenir un dirigeant champion du changement et « à examiner et à améliorer le bassin de femmes aux parcours diversifiés pour les possibilités d'avancement, ainsi qu'à fournir aux femmes un solide système de soutien ». Il a également signé l'Accord Catalyst 2022, s'engageant ainsi à contribuer à faire passer à au moins 30 % d'ici 2022 le pourcentage moyen de femmes siégeant aux conseils d'administration et occupant un poste de haute direction au sein des entreprises canadiennes. M. White est président du conseil consultatif de Catalyst Canada et est membre du conseil d'administration mondial de Catalyst depuis mars 2021. En 2020, M. White a signé l'engagement du chef de la direction à l'égard de l'initiative BlackNorth au nom de BMO.</li> <li>• En 2012, BMO a fondé le Comité des leaders sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Il s'agit d'un comité à l'échelle de l'organisation composé de plus de 25 hauts dirigeants qui surveille les progrès réalisés à l'égard des objectifs de BMO en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et qui fait la promotion de pratiques inclusives pour les employés, les clients et les collectivités. Le Comité est coprésidé par un membre du Comité de direction de BMO, qui est nommé par le chef de la direction. Le Comité des leaders sur la diversité, l'équité et l'inclusion établit des priorités stratégiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion qui définissent l'orientation de BMO, ainsi que des plans d'action précis et des objectifs ambitieux en matière de représentation de l'effectif. Chaque année, un compte rendu relatif à la diversité, l'équité et l'inclusion est présenté au Conseil d'administration.</li> <li>• En 2020, BMO a commencé à évaluer la réussite des leaders sur le plan de l'atteinte des objectifs en matière de diversité dans le cadre de son tableau de performance en matière de durabilité, en associant la rémunération des dirigeants à l'atteinte des objectifs. De plus, dans le cadre des évaluations du rendement annuelles, les employés à l'échelle de l'organisation sont évalués sur la réalisation des objectifs et la façon dont ils les atteignent, y compris la façon dont ils encouragent la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de leur milieu de travail.</li> <li>• Le modèle de gouvernance de BMO en matière de diversité, d'équité et d'inclusion repose sur la responsabilisation de la direction et combine une approche menée par la direction avec une démarche locale dirigée par plus de 17 000 membres de nos 11 groupes-ressources d'employés (GRE). Chaque GRE est parrainé par au moins un haut dirigeant.</li> </ul>		
<p>(Suite à la page suivante)</p>		



## COMMUNICATION DE L'INFORMATION – NORMES SECTORIELLES MULTIPLES, PRODUCTION DE RAPPORTS AU NIVEAU DE BMO GROUPE FINANCIER (suite)

## Diversité et inclusion des employés (suite)

<p>FN-AC-330a.1 FN-IB-330a.1 (suite)</p>	<p>Pourcentage de représentation par sexe et groupe racial ou ethnique pour 1) les dirigeants, 2) les cadres non-dirigeants, 3) les professionnels et 4) tous les autres employés</p> <p>(suite)</p>	<p><b>Culture d'inclusion</b> (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour veiller à ce que tout le personnel de BMO, et plus particulièrement les employés noirs, se sente soutenu pendant la période de manifestations accrues contre les injustices raciales et sociales en 2020, BMO a lancé un nouveau site intranet offrant du matériel éducatif traitant précisément de ce sujet. Ce site comprenait un guide mettant en contexte les récents problèmes d'injustice raciale à l'égard de la communauté noire, ainsi qu'un autre conçu pour appuyer des entretiens au sein de BMO sur la culture et sur ce que nous pouvons tous faire pour nous assurer que chacun est valorisé. En 2021, BMO a lancé un nouveau site intranet axé sur des programmes et des pratiques visant à soutenir l'inclusion des Noirs et des Latino-Américains. BMO continue à développer ces initiatives grâce à la rétroaction de nos collègues et des membres des GRE à l'échelle de l'organisation.</li> <li>• En février 2022, BMO a lancé Ujima, un guide pour comprendre l'expérience des Noirs en Amérique du Nord et la façon dont les injustices du passé continuent de créer des disparités dans les systèmes dans lesquels nous vivons aujourd'hui. Au 31 octobre 2022, 60 % de l'effectif avait terminé l'apprentissage numérique Ujima (plus de 27 000 employés à l'échelle de l'organisation).</li> <li>• Dans le cadre de la création d'un milieu de travail favorisant l'inclusion, au sein du réseau des succursales, BMO a intégré l'inclusion dans les caucuses en succursale au Canada afin de permettre aux employés d'en apprendre davantage sur les communautés qui méritent l'équité, et comment tous les employés ont un rôle à jouer pour éliminer les obstacles à l'inclusion pour nos clients, nos collègues et les collectivités.</li> </ul> <p><b>Pratiques de gestion des talents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BMO offre aux directeurs recruteurs et gestionnaires de personnes et aux partenaires de recrutement une formation explicitement axée sur la recherche, l'entrevue, l'embauche et l'intégration d'employés provenant de communautés qui méritent l'équité. Les directeurs recruteurs et les gestionnaires de personnes sont également évalués par rapport à des objectifs en matière de diversité de l'effectif dans chaque secteur d'activité au moment de prendre des décisions d'embauche. Les partenaires de recrutement sont des partenaires clés qui soutiennent les directeurs recruteurs et les gestionnaires de personnes dans la création de listes de candidats issus de la diversité. BMO veille également à ce que les directeurs recruteurs et les gestionnaires de personnes aient une solide compréhension des besoins uniques en matière de perfectionnement et d'avancement professionnel des talents issus de la diversité et qu'ils reçoivent de la formation ciblée pour soutenir leur engagement à l'égard des programmes de formation en leadership et d'avancement professionnel offerts aux employés qui se désignent comme des femmes, des Noirs, des Latino-Américains et des Autochtones.</li> </ul>
--	--	---

## Gestion du risque systémique

<p>FN-CB-550a.1 FN-IB-550a.1</p>	<p>Cote de banque d'importance systémique mondiale (BISM), par catégorie. Il faut inclure une description pour indiquer, d'une part, si la cote est calculée par BMO ou obtenue auprès d'un organisme de réglementation et, d'autre part, si BMO est tenu de communiquer les données sous-jacentes aux organismes de réglementation</p>	<p>À l'heure actuelle, BMO ne figure pas sur la liste de BISM du Conseil de stabilité financière. BMO est considéré comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Nous déclarons les valeurs, en dollars canadiens, des 13 indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation des BISM, s'il y a lieu. Se reporter à la rubrique Obligations redditionnelles des banques d'importance systémique mondiale (BISM) du <a href="#">Rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2023</a>.</p>
<p>FN-CB-550a.2 FN-IB-550a.2</p>	<p>Description de l'approche d'intégration des résultats de simulations de crise obligatoires et volontaires dans la planification de l'adéquation des fonds propres, la stratégie globale à long terme et d'autres activités d'affaires</p>	<p>Les simulations de crise représentent un élément clé de nos cadres de gestion des risques et du capital. Pour en savoir plus, se reporter à la page 81 du RA (Simulation de crise).</p> <p>En outre, BMO fournit des rapports sur les simulations de crise pour ses filiales américaines, BMO Financial Corp. et BMO Harris Bank N.A., conformément aux directives de l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis et de la Réserve fédérale américaine relativement à la loi intitulée <i>Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act</i>. Ces documents sont accessibles sur notre <a href="#">site Web</a>.</p> <p>Nous avons élaboré un programme d'analyse de scénarios relatifs aux changements climatiques pour explorer les vulnérabilités propres au climat afin d'améliorer notre résilience aux risques climatiques, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière (CSF). Ce programme comprend l'évaluation des risques physiques et de transition pour un éventail de portefeuilles sujets aux risques climatiques et nous continuerons à élargir les analyses à l'échelle des secteurs et des types de risque, conformément aux politiques internes et aux exigences réglementaires applicables. Pour en savoir plus, se reporter à la page 110 (Gestion du risque environnemental et social) et à la page 112 (Changements climatiques) du RA, et à la page 32 (Analyse de scénarios relatifs au climat) du Rapport climatique.</p>

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2022
<b>ACTIVITÉS DE GESTION ET DE GARDE D'ACTIFS</b>		
<b>Mesures des activités</b>		
FN-AC-000.A	1) Total des actifs sous gestion enregistrés et 2) total des actifs sous gestion non enregistrés	BMO déclare ses actifs sous administration et sous gestion. Se reporter à la page 50 (BMO Gestion de patrimoine – Principaux facteurs et mesures de la performance) du RA. BMO ne fournit pas d'information sur la répartition des actifs sous gestion enregistrés et non enregistrés.
FN-AC-000.B	Total des actifs sous garde et supervision	Le BSIF exige que BMO, en tant que banque d'importance systémique nationale (BISN), communique chaque année des renseignements sur les 13 indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation des banques d'importance systémique mondiale (BISM), y compris les actifs sous garde. Se reporter à la rubrique Obligations redditionnelles des banques d'importance systémique mondiale (BISM) du <a href="#">Rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2023</a> .
<b>Transparence de l'information et conseils équitables pour les clients</b>		
FN-AC-270a.2	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à des activités de marketing et à la communication d'information associée à des produits financiers à l'égard de clients nouveaux ou actuels. Inclure une description de la nature, du contexte et des mesures correctives prises à la suite des pertes monétaires	La page 203 du RA (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) fournit des renseignements sur les provisions de BMO, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires. BMO ne divulgue aucun total à l'égard de ses poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.
<b>Intégration des facteurs ESG aux services de gestion de placements et de conseils en placements</b>		
FN-AC-410a.1	Montant des actifs sous gestion, par catégorie d'actif, pour lesquels on a recours 1) à l'intégration des enjeux ESG, 2) aux placements axés sur la durabilité et 3) à la sélection	BMO communique ces renseignements dans son rapport annuel sur les Principes for Responsible Investment (PRI). Notre plus récent rapport est accessible sur le <a href="#">site Web</a> des PRI (en anglais seulement).
FN-AC-410a.2	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux processus et stratégies d'investissement ou de gestion de patrimoine	<p>Se reporter à la page 45 (Finance durable – Investissement responsable) du Rapport de durabilité.</p> <p>Pour en savoir plus : Page 16 (Stratégie) du Rapport climatique.</p> <p>BMO Gestion mondiale d'actifs : <a href="#">Politique d'investissement responsable</a>.</p> <p>L'information ci-dessous vise BMO Gestion mondiale d'actifs.</p> <p><b>Intégration des facteurs ESG aux processus de placement et stratégies d'investissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intégration des facteurs ESG désigne le fait de tenir compte d'enjeux ESG financièrement importants dans le cadre du processus d'analyse qualitative ou quantitative des placements et de prise de décision, afin de mieux comprendre le risque et les occasions à long terme.</li> <li>• En ce qui a trait à son éventail de fonds d'investissement responsable de marque, BMO Gestion mondiale d'actifs adopte une approche adaptée pour chaque stratégie d'investissement et catégorie d'actif précise lors de l'intégration des facteurs ESG pour s'assurer que les analyses résultantes sont pertinentes et utiles dans le cadre de chaque processus de placement. Cette approche comporte notamment les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Sélection</b> : Certaines stratégies de placement utilisent une sélection d'exclusion par secteur ou par cote pour définir l'univers de placements. Pour déterminer l'admissibilité des entreprises dans le cadre de ces stratégies de placement, nous avons des critères, y compris les cotes ESG de MSCI, qui mesurent leur exposition et leur réaction aux enjeux cruciaux en matière de durabilité, aux enjeux émergents en matière de durabilité et aux changements réglementaires, entre autres. Les fonds d'investissement responsable de marque doivent répondre à un ensemble de critères communs définissant un rendement minimal en matière de durabilité et chaque fonds est assujéti à des lignes directrices de placement précises, dans laquelle sont décrites ses caractéristiques.</li> </ul> </li> </ul> <p>(Suite à la page suivante)</p>

## ACTIVITÉS DE GESTION ET DE GARDE D'ACTIFS (suite)

## Intégration des facteurs ESG aux services de gestion de placements et de conseils en placements (suite)

<p>FN-AC-410a.2 (suite)</p>	<p>Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux processus et stratégies d'investissement ou de gestion de patrimoine</p> <p>(suite)</p>	<p><b>Intégration des facteurs ESG aux processus de placement et stratégies d'investissement (suite)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Placement thématique</b> : BMO Gestion mondiale d'actifs offre plusieurs solutions de placement thématiques qui cherchent à générer du rendement à long terme en investissant dans des entreprises qui s'efforcent de relever des défis précis en matière de durabilité. On y retrouve notamment le Fonds leadership féminin BMO et le BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable.</li> <li>- <b>Engagement</b> : L'équipe Investissement responsable mobilise activement les sociétés émettrices à l'échelle des fonds de BMO Gestion mondiale d'actifs au sujet des risques liés aux facteurs ESG importants, de nos deux thèmes ESG (la lutte contre les changements climatiques et l'égalité sociale) et de la gouvernance. BMO Gestion mondiale d'actifs collabore également avec un fournisseur externe de service d'engagement (reo<sup>MD</sup>) pour assurer une couverture mondiale et maximiser l'impact. Pour en savoir plus, se reporter à notre <a href="#">politique de gérance</a>.</li> <li>- <b>Intégration</b> : À titre d'investisseurs institutionnels à long terme, nous cherchons à comprendre les facteurs fondamentaux qui façonnent les occasions et les risques auxquels font face les entités qui émettent des actions ou des titres d'emprunt dans lesquels nous investissons pour le compte de nos fonds. Nous croyons que les facteurs ESG peuvent avoir des répercussions importantes sur le rendement de ces entités – et sur l'économie dans son ensemble – et qu'un engagement ferme à repérer et à évaluer les risques et les occasions découlant des facteurs ESG fait partie intégrante du processus de placement. L'examen des facteurs ESG est intégré à nos analyses de placement pour toutes les catégories d'actif et notre approche sur mesure gère chaque spécificité en conséquence.</li> </ul> <p><b>Mise en œuvre des facteurs ESG au sein des équipes de placement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chacune de nos équipes de placement repère et intègre les facteurs ESG importants dans ses processus de placement standards en ce qui concerne les fonds thématiques et de marque durable de BMO Gestion mondiale d'actifs avec l'aide de l'équipe spécialisée Investissement responsable. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes ont accès à un vaste éventail de données, de recherches, de cotes et de modèles ESG – exclusifs et de tiers – qu'ils utilisent pour cerner d'éventuelles occasions et risques de placement importants, qui sont ensuite assujettis à des analyses plus poussées pour déterminer leur pertinence à l'égard du placement en question.</li> <li>• Nous cherchons continuellement à renforcer la boucle de rétroaction qui réunit, d'une part, l'information et l'expérience ESG que notre équipe Investissement responsable a obtenues au moyen d'activités de gérance (p. ex., mobilisation et vote) et, d'autre part, nos principaux processus décisionnels et bases de données ESG. L'équipe Investissement responsable effectue périodiquement des réunions interfonctionnelles et des exposés sur les enjeux ESG pertinents, y compris des webinaires thématiques. De plus, elle communique des données en matière d'engagement et de vote sur des plateformes auxquelles nos équipes de placement ont accès, encourage les analystes et les directeurs de portefeuille à discuter des enjeux ESG lors de leurs réunions avec les sociétés émettrices, ou à aborder ces questions conjointement, et collabore étroitement avec les équipes de placement lors de l'exercice du droit de vote lors des assemblées des actionnaires et conçoit les programmes de mobilisation.</li> </ul>
<p>FN-AC-410a.3</p>	<p>Description des politiques et procédures en matière de vote par procuration et d'engagement des sociétés émettrices</p>	<p>Se reporter à la page 45 (Finance durable – Investissement responsable) du Rapport de durabilité.</p> <p>Les renseignements ci-dessous concernent BMO Gestion mondiale d'actifs.</p> <p><b>Normes et procédures</b></p> <p>Se reporter aux politiques et aux approches ci-dessous sur notre <a href="#">site Web</a> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'investissement responsable</li> <li>• Politique de gérance</li> <li>• Lutte contre les changements climatiques : approche</li> <li>• Égalité sociale : approche</li> <li>• Lignes directrices en matière de gouvernance</li> <li>• Attentes à l'égard des pratiques environnementales</li> <li>• Attentes à l'égard des pratiques sociales</li> <li>• Attentes à l'égard des pratiques de gouvernance</li> </ul> <p>(Suite à la page suivante)</p>



## ACTIVITÉS DE GESTION ET DE GARDE D'ACTIFS (suite)

## Intégration des facteurs ESG aux services de gestion de placements et de conseils en placements (suite)

FN-AC-410a.3  
(suite)Description des politiques et procédures en matière de vote par procuration et d'engagement des sociétés émettrices  
  
(suite)**Approche en matière de vote par procuration**

- Se reporter aux normes et procédures (ci-dessus). Plus précisément, nos lignes directrices en matière de gouvernance instaurent une approche cohérente en matière de gouvernance et de notre exercice du droit de vote.
- BMO Gestion mondiale d'actifs publie tous les rapports relatifs aux votes sur son [site Web](#) (en anglais seulement) et y justifie ses décisions de vote. En outre, nous communiquons régulièrement avec les sociétés émettrices sur les résolutions où notre équipe interne décide de voter contre les équipes de direction, afin d'avertir ces sociétés de notre décision et de la justifier.

**Approche en matière de mobilisation des sociétés émettrices**

- L'équipe Investissement responsable s'occupe de la mobilisation, en étroite collaboration avec nos équipes de placement. Notre processus est fondé sur les principes ci-dessous :
  - **Établissement de priorités** : Afin de repérer les cibles ou les domaines de mobilisation, l'équipe Investissement responsable surveille régulièrement, d'une part, le rendement des sociétés émettrices sur le plan de la gestion des enjeux ESG qui présentent les plus grands risques ou occasions par rapport à la valeur à long terme pour les actionnaires et, d'autre part, les tendances émergentes en matière de gouvernance et de durabilité qui pourraient entraîner des répercussions sur des groupes d'entreprises au sein d'un ou de plusieurs secteurs. Cette activité de surveillance et de recherche a beaucoup en commun avec les systèmes de surveillance externes et exclusifs qui ont été développés pour appuyer nos pratiques d'intégration des facteurs ESG.
  - **Établissement d'objectifs** : Établir des objectifs de mobilisation précis et faire le suivi des résultats sont des activités nécessaires pour évaluer les progrès et déterminer les prochaines étapes. Notre équipe Investissement responsable prend les devants au moment d'établir des objectifs, mais travaille en étroite collaboration avec nos équipes de placement afin de nous assurer que nos messages aux sociétés émettrices sont forts et cohérents. Nous nous efforçons de communiquer clairement à ces sociétés nos objectifs et attentes en matière de mobilisation, en plus de leur donner un aperçu de ce que nous considérons comme un résultat positif.
  - **Suivi des résultats** : Nous consignons et signalons les activités en temps réel dans une base de données de mobilisation en ligne. Ces renseignements comprennent les activités de mobilisation, la méthode de mobilisation, la réponse de l'entreprise et les cas de changement. Nous faisons le suivi de nos progrès (pour chaque enjeu concernant une société) et détaillons les efforts donnant des résultats positifs et les jalons connexes. Les renseignements que nous saisissons sur le plan de la mobilisation et des jalons connexes visent à illustrer le contexte, l'importance de nos objectifs et l'incidence des progrès réalisés par la société.
  - **Transmissions hiérarchiques** : Si nous sommes d'avis que les efforts de mobilisation initiaux n'ont pas porté leurs fruits, nous envisagerons des stratégies de transmission hiérarchique, comme communiquer avec le conseil d'administration de la société, utiliser le vote par procuration, déposer une résolution, réduire notre investissement ou nous départir de nos placements (sous réserve de la décision du gestionnaire de portefeuille du fonds concerné).
  - **Rapports** : Les renseignements sur nos activités de gérance sont publiés dans notre [Rapport annuel sur l'investissement responsable](#).
- Nos systèmes internes assurent le suivi de l'échelon auquel cette mobilisation a lieu. Il peut s'agir du Conseil d'administration, de la haute direction ou bien de spécialistes des opérations ou des relations avec les investisseurs, selon la nature de la mobilisation. Dans la mesure du possible, nous souhaitons mobiliser le Conseil d'administration.
- BMO Gestion mondiale d'actifs publie régulièrement des recherches sur des sujets de mobilisation précis sur son site Web. Nous publions aussi des rapports sur l'impact ESG de certains des fonds que nous offrons, dont le Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables et le Fonds leadership féminin. En ce qui concerne les clients, nous incluons fréquemment des données et des études de cas liées à la mobilisation dans nos rapports périodiques.

## Gestion du risque systémique

FN-AC-550a.2

Description de l'approche d'intégration des programmes de gestion du risque de liquidité dans la stratégie de portefeuille et la gestion du risque de rachat

Nos programmes de gestion du risque de liquidité sont résumés dans le rapport annuel de chaque fonds pertinent, accessible sur notre [site Web](#).

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2022
<b>ACTIVITÉS DE GESTION ET DE GARDE D'ACTIFS</b> (suite)		
<b>Description de l'approche pour informer les clients</b>		
FN-AC-270a.1	1) Nombre et 2) pourcentage d'employés visés par des dossiers relatifs à des enquêtes liées aux placements, à des plaintes déposées par des clients, à des poursuites civiles ou à d'autres démarches réglementaires	En raison de la nature fortement réglementée des activités de BMO, de sa taille et de sa longévité sur le marché, les employés visés interviennent, dans le cours normal des activités, lors d'enquêtes liées aux placements, de plaintes déposées par des clients, de poursuites civiles ou d'autres démarches réglementaires intentées contre la Banque, l'une de ses filiales ou directement contre l'un de ses employés. BMO fournit dans son RA des renseignements sur les poursuites judiciaires importantes dans lesquelles ses filiales sont parties.
FN-AC-270a.3	Description de l'approche pour informer les clients des produits et services	<p>La conception et la vente équitables de produits et de services financiers sont abordées dans le Code de conduite de BMO. En outre, BMO s'est engagé à respecter les engagements et codes de conduite volontaires qui visent à protéger les clients, et il a d'ailleurs participé à leur élaboration. Ces documents sont énumérés sur notre <a href="#">site Web</a>.</p> <p>BMO cherche à se conformer à tous les règlements qui visent à protéger les intérêts des clients. Les organismes de réglementation qui encadrent nos services bancaires aux particuliers sont notamment l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour nos activités au Canada et le Consumer Financial Protection Bureau et l'Office of the Comptroller of the Currency pour nos activités aux États-Unis. Les organismes de réglementation qui encadrent nos services de gestion de patrimoine sont notamment l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, chapeautés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour nos activités au Canada, et la Financial Industry Regulatory Authority, la Securities and Exchange Commission, l'Office of the Comptroller of the Currency et le département du Travail pour nos activités aux États-Unis.</p> <p>Les régimes de rémunération et d'incitation de BMO visent à encourager et à récompenser le rendement obtenu en affichant les comportements appropriés. Le processus de gestion du rendement de BMO tient compte non seulement des objectifs atteints par les employés (le « quoi »), mais aussi de la façon dont ils ont incarné nos valeurs (le « comment »). La formation offerte à l'équipe de vente insiste sur ces attentes. Selon nos régimes de rémunération et d'incitation, les employés sont rémunérés en fonction des revenus de ventes générés. À l'avenir, les revenus de vente seront généralement reconnus lorsqu'un client ouvre un compte, et ils peuvent être annulés si un client annule ou n'utilise pas le produit. Les clients peuvent soulever des préoccupations et demander qu'un différend soit résolu à l'échelon supérieur en suivant des processus définis. Une surveillance régulière de notre force de vente ainsi que l'audit et l'examen de nos normes et procédures assurent le maintien de l'intégrité de nos pratiques et de nos processus. En 2018, le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration de BMO a passé en revue les régimes de rémunération incitative liés aux services aux particuliers en tenant compte de l'examen conjoint des pratiques de vente aux particuliers de six banques canadiennes mené par l'Agence de la consommation en matière financière (ACFC) du Canada et le BSIF. Au Canada, les recommandations formulées dans le cadre de l'examen des pratiques de vente de 2018 mené par l'ACFC et le BSIF ont été codifiées dans le cadre du régime de protection des consommateurs en matière financière (inclus dans la <i>Loi sur les banques</i> depuis le 30 juin 2022). Avant l'entrée en vigueur de cette loi, BMO a créé des forums sur les pratiques de ventes internes dans le but d'examiner et de renforcer nos processus relatifs à la vente de nos produits. Dans le cadre de cet effort global à l'échelle de l'organisation, nous avons collaboré avec notre équipe Ventes spécialisées afin de nous assurer que nos modèles de rémunération respectent toutes les lois et tous les règlements applicables et de confirmer l'importance d'une conduite appropriée et transparente en matière de vente.</p>
<b>SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES</b>		
<b>Mesures des activités</b>		
FN-CB-000.A	1) Nombre et 2) valeur des comptes de chèques et d'épargne par segment : a) particuliers et b) PME	<p>BMO indique la valeur moyenne des dépôts des Services bancaires aux particuliers et des Services bancaires aux entreprises. Se reporter à la page 42 (PE Canada) et à la page 46 (PE États-Unis) du RA.</p> <p>BMO ne communique ni le nombre de comptes ni la répartition des comptes de chèques et d'épargne.</p>
FN-CB-000.B	1) Nombre et 2) valeur des prêts par segment : a) particuliers, b) PME et c) grandes entreprises	<p>BMO déclare la valeur des prêts par produit au sein des Services bancaires aux particuliers et par secteur au sein des Services bancaires aux entreprises. Se reporter à la page 125 (tableau 4 : Solde net des prêts et acceptations – Information sectorielle) et à la page 126 (tableau 6 : Solde net des prêts et acceptations – Information sectorielle – Solde net des prêts aux entreprises et aux administrations publiques par secteur d'activité) du RA.</p> <p>BMO indique également le montant d'argent autorisé à être mis à la disposition des entreprises au Canada, par province, sous forme de financement par emprunt, et le nombre d'entreprises auxquelles un financement par emprunt a été accordé. Se reporter à la page 96 (Financement par emprunt des entreprises) du Rapport de durabilité.</p>

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2022
<b>SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES (suite)</b>		
<b>Inclusion financière et renforcement des capacités</b>		
FN-CB-240a.1	1) Nombre et 2) montant des prêts en cours dans le cadre de programmes admissibles conçus pour appuyer les petites entreprises et le développement communautaire	Se reporter à la page 23 (Suivi de nos progrès – Soutien aux entreprises appartenant à des femmes; Communautés autochtones avec lesquelles BMO entretient une relation), à la page 41 (Finance durable – Prêts pour des clients et des projets durables) et à la page ## (Inclusion financière) du Rapport de durabilité.
FN-CB-240a.3	Nombre de comptes de chèques personnels sans frais fournis à des clients auparavant sous-bancarisés ou non bancarisés	Se reporter à la page 36 (Inclusion financière – Nombre de clients qui reçoivent des services gratuits ou à frais réduits) du Rapport de durabilité.
FN-CB-240a.4	Nombre de participants aux initiatives de littératie financière destinées aux clients sous-bancarisés, non bancarisés ou mal desservis et description de ces initiatives	Se reporter à la page 37 (Littératie financière) du Rapport de durabilité.
<b>Intégration de facteurs ESG aux analyses du crédit</b>		
FN-CB-410a.1	Crédit commercial et industriel, par secteur	Se reporter la page 126 (tableau 6 : Solde net des prêts et acceptations – Information sectorielle) du RA. Pour en savoir plus, se reporter à la page 30 (Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques) du Rapport climatique.
FN-CB-410a.2	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux analyses de crédit	Se reporter à la page 54 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 84 (Gestion du risque de crédit et de contrepartie) du RA et à la page 110 (Risque environnemental et social) du RA.
<b>CRÉDIT À LA CONSOMMATION</b>		
<b>Mesures des activités</b>		
FN-CF-000.A	Nombre de clients distincts ayant 1) un compte de carte de crédit actif et 2) un compte de carte de débit prépayée actif	À la fin de l'exercice 2022, BMO comptait 3,95 millions de clients distincts titulaires d'un compte de carte de crédit actif parmi ses clients particuliers, ses clients ne détenant qu'un seul produit et ses clients de la Gestion de patrimoine.
FN-CF-000.B	Nombre de 1) comptes de carte de crédit et 2) comptes de carte de débit prépayée	À la fin de l'exercice 2022, les clients particuliers, les clients ne détenant qu'un seul produit et les clients de la Gestion de patrimoine de BMO cumulaient 3,77 millions de comptes de carte de crédit actifs.
<b>Vie privée des clients</b>		
FN-CF-220a.1	Nombre de titulaires de compte dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires	BMO ne divulgue pas le nombre de titulaires de compte dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires. Pour en savoir plus :  <b>Mode de réception du consentement du titulaire du compte quant à l'utilisation des renseignements à des fins secondaires</b>  Nous exigeons un consentement explicite pour toute utilisation de renseignements personnels à des fins secondaires, y compris le marketing. Les clients peuvent gérer leurs préférences en matière de marketing direct et refuser de recevoir certaines ou la totalité de nos communications à cette fin. BMO ne vend pas de renseignements personnels.  (Suite à la page suivante)

**CRÉDIT À LA CONSOMMATION** (suite)

## Vie privée des clients (suite)

<p>FN-CF-220a.1 (suite)</p>	<p>Nombre de titulaires de compte dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires  (suite)</p>	<p><b>Mesure dans laquelle les renseignements sont communiqués aux titulaires de compte concernant l'utilisation des renseignements à des fins secondaires</b></p> <p>Notre Code de confidentialité décrit l'utilisation de renseignements personnels, notamment les objectifs de la collecte de renseignements personnels, les personnes qui peuvent y accéder, la façon dont nous les utilisons, y compris à des fins secondaires, et les personnes à qui nous pouvons les communiquer. Ces renseignements sont fournis aux titulaires de compte au moment de l'intégration et conformément à toutes les lois sur la protection des renseignements personnels applicables.</p> <p><b>Environnement réglementaire dans lequel BMO exerce ses activités, sous l'aspect de la confidentialité des renseignements appartenant aux titulaires de compte</b></p> <p>BMO se conforme aux lois et aux règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels dans les territoires où BMO exerce ses activités. Le Bureau de la protection des renseignements personnels surveille de façon proactive les exigences réglementaires liées à la protection des renseignements personnels et leur incidence sur nos activités. Cette surveillance s'étend à tous les territoires où nous exerçons nos activités et intègre nos principes généraux régissant la protection des renseignements personnels dans la gestion des risques et de la conformité à l'échelle de BMO. BMO suit ses Principes généraux régissant la protection des renseignements personnels (<a href="http://bmo.com/confidentialite">bmo.com/confidentialite</a>) pour le traitement des renseignements personnels et a adopté des politiques, des codes et des procédures relatives à la protection des renseignements personnels des clients dans chacun de ses emplacements afin de s'assurer que les clients continuent de faire confiance à BMO. Pour en savoir plus, se reporter à notre site Web à <a href="http://bmo.com/confidentialite">bmo.com/confidentialite</a> :</p> <p>Site Web de BMO – <a href="#">Code de confidentialité – Canada et Politique de protection des renseignements personnels numériques</a></p> <p>Site Web de BMO Harris – <a href="#">Code de confidentialité, Politique de confidentialité, Politique de protection des renseignements personnels numériques et politique associée à la loi CCPA – États-Unis</a> (en anglais seulement)</p> <p>Code de confidentialité de BMO – <a href="#">Union européenne et Royaume-Uni</a></p> <p>Code de confidentialité de BMO – <a href="#">Hong Kong et Singapour</a> (en anglais seulement)</p> <p>Code de confidentialité de BMO – <a href="#">Chine continentale</a> (en anglais seulement)</p> <p>Code de confidentialité de BMO – <a href="#">Japon</a> (en anglais seulement)</p>
<p>FN-CF-220a.2</p>	<p>Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées à la confidentialité des renseignements personnels des clients</p>	<p>La page 203 du RA (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) fournit des renseignements sur les provisions de BMO, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires. BMO ne divulgue aucun total à l'égard de ses poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.</p>
<p>FN-CF-270a.5</p>	<p>Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées à la vente et au service de produits</p>	<p>Se reporter à la section FN-CF-220a.2 (ci-dessus).</p>

**SERVICES DE BANQUE D'AFFAIRES ET COURTAGE**

## Mesures des activités

<p>FN-IB-000.A</p>	<p>1) Nombre et 2) valeur des transactions a) de prise ferme, b) de services-conseils et c) de titrisation</p>	<p>BMO déclare les commissions de prise ferme et de consultation gagnées par BMO Marchés des capitaux dans le cadre de placements de titres où nous agissons à titre de preneur ferme ou d'agent, les frais gagnés pour la structuration et la gestion des syndications de prêts, ainsi que les frais gagnés pour la prestation de services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Se reporter à la page 32 (Revenus autres que d'intérêts) du RA. BMO ne déclare ni le nombre ni la valeur des transactions.</p>
--------------------	--	---

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2022
<b>SERVICES DE BANQUE D'AFFAIRES ET COURTAGE</b> (suite)		
<b>Intégration des facteurs ESG aux activités des services de banque d'affaires et de courtage</b>		
FN-IB-410a.1	Revenus provenant de transactions 1) de prise ferme, 2) de services-conseils et 3) de titrisation comprenant l'intégration de facteurs ESG, par secteur d'activité	BMO assure le suivi de la valeur des activités de finance durable et en fait rapport. Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Finance durable) et à la page 41 (Finance durable – Financement durable par transaction) du Rapport de durabilité.
FN-IB-410a.2	1) Nombre et 2) valeur totale des placements et des prêts intégrant les facteurs ESG, par secteur	BMO assure le suivi de la valeur des activités de finance durable et en fait rapport. Se reporter à la page 24 (Suivi de nos progrès – Finance durable) et à la page 41 (Finance durable – Financement durable par transaction et Financement durable selon les résultats) du Rapport de durabilité.
FN-IB-410a.3	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux services de banque d'affaires et de courtage	Se reporter à la page 24 (Finance durable), à la page 45 (Investissement responsable) et à la page 54 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 110 (Risque environnemental et social) du RA.
<b>Intégrité professionnelle</b>		
FN-IB-510b.1	1) Nombre et 2) pourcentage d'employés visés par des dossiers relatifs à des enquêtes liées aux placements, à des plaintes déposées par des clients, à des poursuites civiles ou à d'autres démarches réglementaires	Compte tenu de la nature fortement réglementée de ses affaires, de son envergure et de sa longévité sur le marché, BMO Nesbitt Burns Inc. est visée par des mesures disciplinaires et des enquêtes réglementaires dans le cours normal de ses activités. Dans certains cas, des avis d'audience sont émis. BMO Nesbitt Burns Inc. fait aussi l'objet de poursuites judiciaires et conclut des accords de règlement dans le cours normal de ses activités. La page 203 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions de BMO, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires.
FN-IB-510b.2	Nombre de cas de médiation et d'arbitrage liés à l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence, par partie	Se reporter à la section FN-IB-510b.1 (ci-dessus).
FN-IB-510b.3	Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées à l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence. Décrire la nature, le contexte et les mesures correctives prises à la suite des pertes monétaires	La page 203 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires de BMO. BMO ne divulgue aucun total à l'égard de ses poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.
FN-IB-510b.4	Description de l'approche pour assurer l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence	Le <a href="#">Code de conduite de BMO</a> définit les attentes non négociables de la Banque en matière de comportement. C'est un guide dont le but est la prise de décisions éthiques et responsables. Le Code de conduite de BMO vise les membres du Conseil d'administration de la Banque et des conseils d'administration de ses filiales, ainsi que tous les employés de BMO Groupe financier.
<b>FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE</b>		
<b>Mesures des activités</b>		
FN-MF-000.A	1) Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires établis par catégorie : a) à l'habitation et b) aux entreprises	BMO indique la valeur des prêts hypothécaires à l'habitation et autres qu'à l'habitation. Se reporter à la page 19 (Bilan) du document Données financières complémentaires. De plus, BMO fournit les renseignements suivants concernant les prêts hypothécaires à l'habitation. Se reporter à la page 34 du document Données financières complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance, mais non classés douteux</li> <li>• Valeur des prêts hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, et ratio prêt/valeur moyen des prêts non assurés</li> <li>• Valeur des marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD)</li> <li>• Prêts hypothécaires à l'habitation selon la durée d'amortissement restante</li> </ul> BMO ne déclare ni le nombre ni la valeur des prêts hypothécaires établis.

Code dans le SASB	Mesure comptable dans le SASB	Déclaration de 2022
<b>FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE</b> (suite)		
<b>Pratiques d'octroi de crédit</b>		
FN-MF-270a.3	Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées à la communication aux clients ou la rémunération des initiateurs de prêts. Inclure une description de la nature, du contexte et des mesures correctives prises à la suite des pertes monétaires	La page 203 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires de BMO. BMO ne divulgue aucun total à l'égard de ses poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.
<b>Pratiques discriminatoires en matière d'octroi de crédit</b>		
FN-MF-270b.1	1) Nombre, 2) valeur et 3) ratio prêt/valeur moyen pondéré des prêts hypothécaires accordés a) aux emprunteurs appartenant à une minorité et b) à tous les emprunteurs, selon que la cote FICO est supérieure ou inférieure à 660	BMO déclare la valeur des prêts hypothécaires assurés et non assurés, des marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD) ainsi que le ratio prêt/valeur moyen des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et des MCVD. Se reporter à la page 34 du document Données financières complémentaires. BMO ne déclare pas la valeur des prêts hypothécaires accordés aux emprunteurs appartenant à une minorité, ni selon la cote de crédit.
FN-MF-270b.2	Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées aux prêts hypothécaires discriminatoires. Inclure une description de la nature, du contexte et des mesures correctives prises à la suite des pertes monétaires	La page 203 (note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels) du RA fournit des renseignements sur les provisions, les passifs éventuels et les poursuites judiciaires de BMO. BMO ne divulgue aucun total à l'égard de ses poursuites judiciaires ou de ses pertes connexes, le cas échéant.
FN-MF-270b.3	Description des normes et procédures pour assurer l'octroi non discriminatoire de prêts hypothécaires	<p>Le <a href="#">Code de conduite de BMO</a> et nos valeurs – intégrité, empathie, diversité et responsabilité – définissent la façon dont nous travaillons et traitons nos clients.</p> <p>La discrimination constitue une violation au Code de conduite de BMO et aux engagements pris dans le cadre de la <a href="#">Déclaration de BMO sur les droits de la personne</a>.</p> <p>Pour en savoir plus, se reporter à la page 85 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité.</p> <p>En outre, le cadre de gestion du risque de crédit de BMO intègre des principes directeurs qui sont définis dans une série de politiques et normes générales et qui sont appliqués à des procédures d'exploitation précises. Celles-ci sont régulièrement passées en revue et modifiées au besoin, afin de s'assurer qu'elles sont à jour et conformes au degré d'appétit pour le risque de BMO. Ces principes de gestion du risque de crédit régissent la structure, les limites (le montant notionnel et le montant du capital), les sûretés exigées, le suivi, le signalement et la gestion continue de notre risque de crédit.</p> <p>Ce sont les prêteurs au sein des groupes d'exploitation qui doivent recommander d'approuver les décisions en matière de crédit après avoir procédé aux contrôles préalables requis, et ils assument la pleine responsabilité des risques qui y sont inhérents. Sauf en de rares exceptions, les agents de crédit de la Gestion globale des risques et du portefeuille approuvent toutes les transactions de crédit et doivent procéder à une évaluation indépendante et objective des recommandations et des risques assumés par les prêteurs. Ces membres du personnel ont tous de solides compétences et une vaste expérience du premier et du deuxième point de contrôle; ils sont soumis à un processus rigoureux de qualification des prêteurs et œuvrent dans un environnement bien encadré et doté d'une structure claire de délégation des pouvoirs décisionnels qui prévoit notamment des limites d'octroi de prêts déléguées individuelles, lesquelles sont revues une fois l'an. Pour en savoir plus, se reporter à la page 83 (Risque de crédit et de contrepartie) du RA.</p>

Besoin d'aide?

Communiquez avec nous par courriel, à l'adresse [sustainability@bmo.com](mailto:sustainability@bmo.com)



## Balado Sustainability Leaders de BMO (en anglais seulement)

Le balado Sustainability Leaders présente les esprits novateurs et les points de vue diversifiés qui repoussent les limites quant aux bonnes pratiques en matière de durabilité.

<https://leadersetdurabilite.bmo.com/fr/home/balado-sustainability-leaders/>